

Chers parents,

Afin de permettre à votre enfant de débiter son année scolaire du bon pied, il est important de porter une attention particulière aux informations suivantes. Vous trouverez le **montant à défrayer pour les cahiers d'activités qui seront remis à votre enfant dès les premiers jours de classe**, par le titulaire.

Bonne rentrée scolaire!

- Date limite du paiement : le 6 septembre.
- Le parent qui ne peut pas respecter la date limite doit communiquer avec la direction pour faire les arrangements nécessaires.

**Voici les trois modes de paiement possibles :**

- **1<sup>er</sup> mode de paiement :**  
Par le *système débit direct* ou en argent  
**Se présenter en tout temps au secrétariat pour payer les frais des cahiers d'activités.**
- **2<sup>e</sup> mode de paiement :**  
Le mercredi 28 août, de 13h00 à 19h30, **le paiement pourra se faire au secrétariat de l'école.**
- **3<sup>e</sup> mode de paiement :**  
Vous mettez l'argent dans une enveloppe, identifiée au nom de votre enfant, dans son sac à dos. Votre enfant remettra cette enveloppe à son enseignant.

**1<sup>ère</sup> année**

<b><u>Cahiers d'activités</u></b>	<b><u>Coût</u></b>
<b>Français</b>	
Graphone Cahier d'activités 1 et 2	8.00\$
Graphone Cahier de l'élève	3.00\$
Abacadamots CEC, Cahier d'écriture	11,00\$
<b>Mathématiques</b>	
Nougat, Chenelière	19,50\$
<b>Anglais</b>	
Catch, Chenelière	13.50\$
<b>Total</b>	<b>55.00\$</b>